RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

1000 PREMIERS JOURS

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Expérimentation RéPAP

Version 1 –05.07.21

Projet Répap

- Mesure du chantier interministériel des 1000 premiers jours - Expérimentation pilotée par la DGS dans le cadre de l'article 51 - Publication au JO le 27/07/2021

- Mise en place d'un référent parcours périnatalité : le RéPAP.

- 4 territoires expérimentateurs: département de la Drôme, territoire de la CPTS Centre Essonne, territoire Pays Loire Touraine, département de la Guyane

- Durée 18 mois dont 12mois d'inclusions = 6000 attendues

Quel est le pilotage du dispositif?

- Coordination au niveau national : la DGS.
- Coordination au niveau régional et départemental : l'ARS.
- Le CH de Valence est l'établissement pilote, chargé de la mise en place et de l'animation territoriale de l'expérimentation sur le département (constitution et suivi du réseau des RéPAP) en collaboration avec les CH de Romans et Montélimar
- La cellule de pilotage : binôme SF Elisa ETIENNE /Cadre administratif Stéphanie FRAYCHET
- Le Système d'information utilisé : la plateforme Mes patients, avec lequel le GCS SARA établit un *e-parcours* spécifique en périnatalité.
- Les échanges d'informations entre les différents intervenants via la messagerie sécurisée MonSISRA

Qu’est-ce que le projet RéPAP?

- Nouvelle mission pour les professionnels en périnatalité (pas un nouveau métier).

- Valorisation et encouragement du travail de coordination et d’accompagnement au long de la grossesse qui est déjà effectué par les professionnels notamment les sages-femmes et les médecins.

- Une expérimentation qui pourra être généralisée et entrer dans le droit commun selon les résultats de l’évaluation.

Qui peut être RéPAP?

- Le RéPAP est:
  - soit un des professionnels qui suit la grossesse, (Sage-femme, MG, GO)
  - soit un autre professionnel (SF, assistante sociale, Infirmier, autre?)
- Il a une formation et/ou une expérience en périnatalité
- Il est en mesure de travailler en réseau avec les autres professionnels qui suivent la patiente
- Il est connu de la CPAM 26 ou travaille comme salarié dans une structure ayant un FINESS géographique
- Il exerce dans un des territoires de l'expérimentation.
- Il est choisi par la patiente.

Que fait le RéPAP ?

- Il assure le suivi et la coordination du parcours périnatal des patientes.

- **Le parcours socle = 4 missions :**

  1. Quatre entretiens de 45 mn : 15 jours après l'inclusion, au 8ème mois, 15 jours après la naissance et juste avant les 4 mois de l'enfant
  2. Disponibilité téléphonique pour la patiente
  3. Coordination des intervenants
  4. Garantie de la continuité du parcours et du suivi de la grossesse

- **Le parcours renforcé** = parcours socle + 3h de suivi supplémentaire, en cas de vulnérabilité détectée.

Critères de vulnérabilité justifiant un parcours renforcé

- Existence d'un indicateur prioritaire suffit à justifier un parcours renforcé
  - Handicap
  - Conduite addictive
  - Vulnérabilité psychique
  - Violences

- Indicateurs secondaires liés au contexte social, au logement à l'âge: seront précisés dans une grille en cours d'élaboration (commune au 4 territoires)

Quelles femmes seront incluses?

- Toutes les femmes enceintes domiciliées dans un des territoires : (avant 7 mois de grossesse)

  ✓ ayant des droits ouverts

  ✓volontaires (pas de refus du parcours après information donnée par un professionnel)

  ✓qui ne présentent pas de critère d'exclusion (déjà incluses dans un parcours coordonné comme Valériane)

Quel mode de financement ?

Projet Article 51, donc financement par convention avec la CNAM, sous la forme de forfaits :

•Un **forfait «socle » par femme** accompagnée par un RéPAP :

165 €/femme enceinte suivie *=> 60% versé après le 1er entretien et 40% à la sortie du parcours si 4ème entretien réalisé*

• Un **forfait « renforcé » additionnel** pour les femmes présentant des facteurs de vulnérabilité:

99€ supplémentaires *=> 50% à l'inclusion en parcours renforcé, 50% à la sortie du parcours sans condition*

• Versé directement au RéPAP libéral par la CNAM et à la structure si RéPAP salarié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

1000 PREMIERS JOURS

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

L'expérimentation en pratique dans la Drôme

Version 1 –05.07.21

Le recrutement des RéPAP

- Démarrage du recrutement des RéPAP proactif envers :
  - ✓ Sages-femmes : libérales, PMI, hospitalières
  - ✓ Médecins généralistes engagés dans le suivi des grossesses

- Pour les autres professionnels : information via mails, envois de flyers et d'affiches, contact par les CPTS, les CLS, les conseils d'ordre. Réunion d'information plus poussée à la demande.

- Lors de réunions de sensibilisation avec signature d'une charte d'engagement par les RéPAP

La communication

- Supports de communication en cours de préparation, à destination des patientes et des professionnels : flyer, affiche, …
- Informations sur l'expérimentation RéPAP lors de la journée Valériane.
- Informations lors de réunions sur les sites de travail des professionnels : CH de Romans, CH de Montélimar, CH de Valence, CPP, PMI, CPTS, …
- Des informations ponctuelles pourront être faites à la demande des professionnels intéressés.

Le démarrage des inclusions

- Premières inclusions réalisées le 21/01/2022. Lancement de l'expérimentation le 20/01/2022.

- Fin des inclusions prévues le 20/01/23

- Fin de l'expérimentation en juillet 2023.

- Au 31/08/22, 501 inclusions réalisées

- Pourcentage de parcours renforcés stable dans le temps : 35% du nombre total d'inclusion.

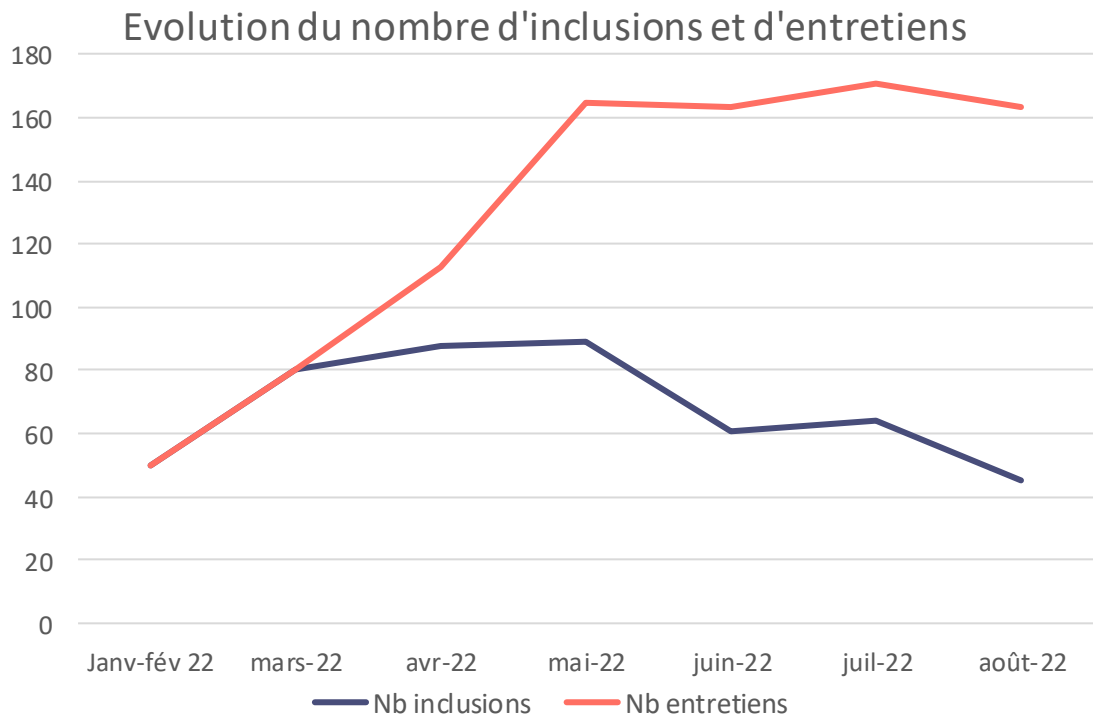

Premiers retours : les patientes

- Suivi globalement très apprécié par les patientes, notamment :
  - L'accompagnement renforcé en post-partum.
  - L'entretien du 8eme mois pour préparer le séjour à la mater et le retour à domicile.
- Difficultés émotionnelles à choisir un autre RéPAP lorsque le professionnel qui suit la grossesse est lui-même RéPAP.
- Certaines ne voient pas l'intérêt d'un intervenant supplémentaire autour de leur grossesse => refusent d'intégrer le projet

Premiers retours : les professionnels

- Entretien 2 très apprécié car il fait echo à l'EPP + permet une anticipation sur le retour à la maison.
- Renforcement du suivi en post-partum très bien perçu.
- Grande satisfaction des SF hospitalières RéPAP qui peuvent assurer un suivi en post-partum.
- Côté SF, valorisation d'un travail de suivi et de coordination qu'elles faisaient déjà.
- Interrogation des SF vis-à-vis des avenants 5 et 6
- Certains professionnels se positionnent d'emblée en tant que ressources.

Nous contacter

- Elisa ETIENNE
Sage-femme

- Stéphanie FRAYCHET
Cadre administrative de pôle

- Adresse mail dédiée : repap@ch-valence.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

1000 PREMIERS JOURS

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Merci de votre attention

Version 1 –05.07.21